

leur ministère s'occupe d'immigration et que les immigrants jouent un rôle utile au pays, car nous en avons besoin.

Les réalisations de l'ancien gouvernement conservateur ont démontré qu'il est inutile d'apporter des modifications au règlement, à moins de ne les appuyer sur des rouages administratifs appropriés et sur des attitudes qui conviennent. J'ai écouté avec intérêt les remarques de l'honorable député de Brandon-Souris sur ce point. Entre 1945 et 1957, je dois signaler que, en conformité du règlement de l'époque que l'honorable représentant de Brandon-Souris et d'autres députés ont critiqué, plus de 1,600,000 immigrants sont entrés au Canada. Ils sont tous entrés au pays sous un gouvernement libéral et la grande majorité d'entre eux sont devenus de bons et utiles citoyens. En 1956, dernière année complète du gouvernement libéral, 164,857 immigrants sont entrés au pays et, en 1957, leur nombre a atteint 282,164. En 1958, la première année complète du gouvernement conservateur, le nombre des immigrants est baissé à 124,851 et il a diminué chaque année par la suite, atteignant le chiffre honteux de 71,684, en 1961. Si l'on fournit comme excuse que la situation économique s'était détériorée à cette époque, je crois que les membres de l'opposition sont alors en face d'un dilemme difficile à résoudre car, si j'ai bien compris leurs observations à la Chambre, ils prétendent qu'il n'y a pas eu de difficultés économiques au cours de ces années et que, en fait, l'élan actuel a commencé en 1961.

L'hon. M. Dinsdale: L'honorable député permettrait-il une question?

M. Gray: Si l'honorable député n'y voit pas d'inconvénient, je répondrai aux questions à la fin de mon exposé, qui ne sera pas très long. Le nouveau règlement dont a parlé l'honorable député de Brandon-Souris a été édicté en janvier 1962. Que s'est-il passé depuis? L'immigration s'est-elle accrue sensiblement? Non. Le nombre des immigrants n'a augmenté que de 3,000 pour atteindre 74,586. Le règlement modifié a eu très peu de conséquences, semble-t-il, sous l'ancien gouvernement puisqu'on a, apparemment, omis de combler certaines vacances dans le personnel qui, de fait, aurait peut-être même été réduit. On peut avoir une idée de l'attitude de l'ancien régime en songeant que le ministre à cette époque, M^{me} Fairclough, a été responsable, au nom du gouvernement, de l'adoption du décret du conseil qui malheureusement restreignait l'immigration des Italiens. Quoi qu'il en soit, depuis que le gouvernement actuel est au pouvoir, la situation a commencé à s'améliorer car, en 1963, les immigrants atteignaient près de 93,000.

Mais, monsieur le président, ce n'est que le début. On peut et on doit faire beaucoup plus et, dans bien des cas, il n'est pas nécessaire d'attendre qu'on modifie les lois, car la loi actuelle confère au ministre et au gouvernement de grands pouvoirs leur permettant d'avoir recours aux décrets du conseil pour changer les règlements; ces pouvoirs sont tels que les changements peuvent avoir une grande portée si on les applique de cette façon-là. Ces changements au sein de l'organisation du ministère et des usages administratifs peuvent avoir une grande portée et d'heureuses conséquences.

Je puis dire à ceux qui, comme moi, désirent que la loi soit modifiée—ce qu'on ne peut faire qu'en présentant la mesure à la Chambre—que, si les députés de l'opposition officielle avaient l'amabilité de permettre la mise aux voix de la résolution et des amendements dont la Chambre est saisie, on pourrait nous présenter beaucoup plus facilement les autres mesures requises, y compris les modifications à la loi sur l'immigration, pour qu'elles soient mises en vigueur. En outre, cela pourrait se faire beaucoup plus vite.

Le ministre, dans sa déclaration, a signalé le lien qui existait entre le nombre d'immigrants admissibles et les rouages administratifs du ministère. Mais, monsieur le président, il ne s'agit pas d'adapter le nombre d'immigrants à cet appareil. Au contraire, qu'on songe à agrandir celui-ci de façon qu'il puisse répondre à notre besoin d'une population accrue par l'immigration.

Il importe de rechercher à l'étranger des personnes hautement qualifiées, mais il y a encore de la place chez nous pour des gens qui n'ont guère plus à nous apporter que leur intelligence ordinaire, leur bon état de santé et leur désir de contribuer à notre vie nationale. Si nous nous attendons à voir tout à coup arriver d'Europe une foule d'immigrants bardés de diplômes et des plus hautement qualifiés, d'après moi, nous ne sommes pas sans nous leurrer quelque peu. Sans doute est-il vrai qu'une propagande mieux conçue et des représentants plus nombreux à l'étranger pourraient nous amener plus d'immigrants de ce genre, mais, étant donné l'amélioration saisissante des conditions économiques en Europe occidentale et les occasions qui s'y multiplient, toutes ces personnes qualifiées qui auraient pu vouloir immigrer au Canada il y a dix ans n'y sont plus disposées.

J'espère que l'accent mis sur la compétence et la formation ne servira pas de subterfuge aux fonctionnaires du ministère pour refuser des immigrants. Nous devons sans doute chercher à faire correspondre le flot et le genre de nos immigrants aux spécialités dont nous avons besoin, aux emplois disponibles et à la situation économique du Canada, mais il ne faudrait pas s'attendre que des milliers et des